



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

structures administratives

Question écrite n° 57543

Texte de la question

M. François Cornut-Gentille attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les commissions administratives à caractère consultatif relevant du ministère de la culture. Par un décret en date du 6 juin 2014, a été renouvelée pour un an la Commission nationale des centres culturels de rencontre. Alors que le Gouvernement affiche un objectif de simplification et d'économies administratives, le maintien de cette instance ne manque pas de surprendre compte tenu de la faible notoriété de son activité. Aussi, il lui demande de préciser les moyens humains et financiers propres ou mis à disposition de la Commission nationale des centres culturels de rencontre et de dresser le bilan 2013 de son activité.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentille](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57543

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 juin 2014](#), page 4805

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)